



IMAGE DV
HONORÉE

SAWEVR
A LILLE

Lith. F. G. L. C. Cambrai

IMAGE DU SAUVEUR HONORÉE CHEZ
LES PAUVRES CLAIRES A LILLE

D'après une gravure de 1665

DÉVOTION
DE LA PAROISSE SAINT-MAURICE
DE LILLE
A JÉSUS FLAGELLÉ

Comme le laboureur déchire la terre et prolonge ses sillons, ainsi ils m'ont déchiré.

PSAUME CXXVIII. 3.

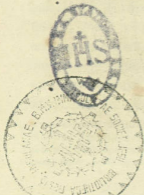
Nous l'avons vu comme un lépreux frappé de Dieu et humilié.

Il a été blessé lui-même à cause de nos iniquités; il a été brisé pour nos crimes.

ISAÏE LIII. 4 et 5.

Alors donc Pilate prit Jésus et le fit flageller. Et les soldats ayant tressé une couronne d'épines, la mirent sur sa tête et le couvrirent d'un vêtement de pourpre.

EVANGILE S. JEAN, III. 1 et 2.



VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Cambrai, fête de Sainte-Claire,

12 août 1871.

BERNARD, vic. gén.

AUX PAROISSIENS DE SAINT-MAURICE

A LILLE

La dévotion au mystère de la flagellation de Notre-Seigneur Jésus-Christ est traditionnelle en la paroisse Saint-Maurice. L'image du Sauveur flagellé, ou *Ecce homo*, vulgairement appelé *Dieu de pitié*, n'a pas cessé d'être en l'église paroissiale de Saint-Maurice l'objet d'un culte suivi et bien cher à la piété des fidèles. Nous croyons leur faire plaisir en leur montrant, d'après un excellent ouvrage dû à une plume Lilloise¹, cette solide et salutaire dévotion prendre naissance, puis un accroissement considérable,

¹ *Histoire du couvent des Pauvres Claires de Lille*, par M. l'abbé Dancoisne, licencié ès-lettres, ancien professeur de l'institution de Marcq, près Lille. Ouvrage couronné. Lille, L. Danel. 1868.

dans un humble monastère de cette même paroisse. Notre récit est simple et sommaire; il ne fait pour ainsi dire qu'indiquer les personnes et les choses. Il a pour but, en rappelant la foi de nos ancêtres, de raviver la nôtre. Beaucoup de noms propres, cités dans les pages qui suivent, sont encore connus et estimés de nos jours. Les *Pauvres Claires* de Saint-Maurice ont disparu; mais elles sont heureusement remplacées par les *Pauvres Claires* de la paroisse Saint-Martin (Esquermes¹).

L'ÉDITEUR.

¹ Plusieurs *Pauvres Claires* de Lille, expulsées de leur couvent, ont trouvé un asile dans celui de Bruges. Une d'elles, sœur Anne-Marie Pollet, y mourut à l'âge de quatre-vingt deux ans, le 17 janvier 1834. Elle avait vivement désiré le rétablissement à Lille d'une maison de son ordre, et elle en parlait souvent à ses sœurs d'adoption. Cette circonstance a été pour beaucoup dans le parti que les Clarisses de Bruges ont pris de commencer un modeste monastère de Sainte-Claire dans la paroisse Saint-Martin de Lille.

Depuis cette fondation, le Chapitre de Bruges a eu la charité de nous rendre tout-ce que la Belgique possédait de reliques de saint Eubert, apôtre de Lille.

Avant la révolution, la paroisse Saint-Maurice, à Lille, était favorisée de la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ au saint Sacrement, dans sept ou huit sanctuaires; savoir : l'église paroissiale; les chapelles des PP. Augustins; des PP. Jésuites, pour un temps; des Bons-Fils du tiers ordre de Saint-François d'Assise; des Dames Dominicaines de l'Abbiette (rue de l'Abbiette, aujourd'hui de Tournay); des *Vieux Hommes* (rue Saint-Maurice, aujourd'hui de Roubaix, n° 51); et des Riches Claires ou Urbanistes, avant l'installation de ces religieuses dans la rue qui a conservé leur

nom. Il y avait, de plus (rue *des Malades*, à présent rue de Paris, n° 108), un monastère de *Pauvres Claires*. On honorait en leur chapelle une image de *Jésus flagellé*, donnée par un Père Récollet de Lille. Tout d'abord, ce n'était qu'une modeste figure qu'on avait fait toucher à l'image miraculeuse de Gembloux en Brabant. Néanmoins la cérémonie de l'inauguration avait été fort solennelle. Elle avait eu lieu le jour de l'Épiphanie, 1^{er} vendredi de l'année 1662, en présence de M. le comte de Bruay, gouverneur de Lille, et d'une nombreuse assistance. L'abbesse, alors en charge, s'appelait Jeanne Blondeau.

Cette image de *Jésus flagellé* devint bientôt populaire, et des grâces signalées ne tardèrent pas à récompenser la dévotion envers ce douloureux mystère de la Passion du Sauveur.

Le souverain Pontife accorda une indulgence plénière, aux conditions ordi-

naires, à quiconque prierait devant cette image le 1^{er} vendredi de mars.

On fit à cette occasion une procession dans les rues avoisinant le monastère; les habitants de la ville et des environs s'empressèrent d'y prendre part.

Le bruit de cette solennité se répandit; plusieurs malades en péril de mort, ayant invoqué *Jésus flagellé*, et fait un vœu, furent à l'instant même soulagés, puis entièrement guéris, selon qu'il fut attesté à un membre du chapitre de Tournay, député spécialement pour informer sur ces guérisons.

Depuis lors l'église fut très-fréquentée, même par des étrangers venus de loin. Les pieux pèlerins faisaient brûler incessamment des cierges devant l'image de *Jésus flagellé*. En 1663, cette image fut remplacée par une grande effigie sculptée sur le modèle de celle de Gembloux.

Au mois de janvier 1664, Mgr l'évêque de Tournay, après avoir reçu déjà les

attestations d'un notaire apostolique, et le rapport du théologal de sa cathédrale, voulant s'éclairer à fond et procéder avec maturité dans une affaire de cette importance, remit, par l'acte suivant, à deux autres chanoines, l'examen ultérieur des faits prodigieux allégués :

« François Villain de Gand... à nos amés en Jésus-Christ et vénérables chanoines N. et N....

« Comme il nous est dûment rapporté que la dévotion de nos diocésains envers une image de Notre-Seigneur Jésus-Christ flagellé, exposée avec notre consentement en l'église des *Pauvres Claires* à Lille, s'accroît de jour en jour, et que la divine Bonté a daigné accorder plusieurs guérisons et faveurs extraordinaires qui paraissent miraculeuses... Nous... désirant... promouvoir le souvenir de la passion de notre Rédempteur Jésus-Christ et favoriser le salut des âmes à nous commises

et rachetées par les mérites de son très-précieux sang, vous avons commis et commettons pour que mûrement, diligemment... vous visitiez et examiniez de nouveau les dites informations. »

L'enquête fut faite avec soin par les deux chanoines. Elle avait trait à la guérison d'une aveugle-née, dont l'infirmité était incurable, au jugement de plusieurs docteurs en médecine, en droit et en théologie. Elle avait recouvré *subitement* la vue le dernier jour d'une neuvaine, la troisième qu'elle faisait à *Jésus flagellé*. Elle se nommait Alexandrine, fille de François Brunscofé, bourgeois de Lille, et de Marie Delecourt.

Laurent Wiccart de Warneton, infirme et tout couvert de plaies, qui ne pouvait, depuis huit ans, marcher qu'à l'aide de béquilles, s'était traîné jusqu'à l'église de Sainte-Claire, y avait prié pendant trois neuvaines *Jésus flagellé*. Avant

l'expiration de la troisième, il avait déjà pu faire six fois, sans appui, le tour des remparts de la ville, en visitant les saintes stations. Cette troisième neuvaine achevée, il avait fait à pied, en un jour, le pèlerinage de la sainte Larme, au-delà de Béthune, était revenu, également à pied, le lendemain, et avait recommencé à travailler, comme homme de peine, aussi facilement qu'avant sa longue infirmité.

Jean Walloppe, bourgeois marchand de Lille, étant tombé malade, sa jambe gauche, devenue très-pesante et très-enflée, n'était plus qu'une grande et douloureuse plaie. N'ayant pas trouvé de soulagement dans les remèdes humains, il avait promis de faire trois neuvaines, devant l'image de *Jésus flagellé*; à la fin de la seconde il était guéri, après plus de quatorze ans de souffrance.

Jeanne Le Blan, épouse du même Jean Walloppe, éprouvant à la jambe une dou-

leur supérieure à celle de l'enfantement, disait-elle, avait réclamé, d'accord avec son mari, l'assistance de *Jésus flagellé* et promis de faire célébrer une messe à son honneur en l'église de Sainte-Claire. Au moment où on achevait le saint Sacrifice, elle s'était trouvée *subitement* et entièrement guérie.

Françoise Carlier, fille d'une pauvre veuve, âgée de quinze ans, était si contrefaite que ses genoux touchaient sa bouche. Elle avait vu passer devant sa demeure l'image de *Jésus flagellé* portée en procession. *C'est vous, ô mon Dieu, s'écria-t-elle, qui voulez que je ne puisse cheminer maintenant, et c'est vous qui me ferez marcher quand il vous plaira.* Là-dessus, elle demanda à être portée dans l'église de Sainte-Claire. La mère la déposa vis-à-vis de la sainte Image, priant un Père Récollet de lui donner la sainte communion; l'infirmes commença une neuvaine, mais sans succès. Elle ne perdit pas con-

fiance et continua de prier. Sa foi ne fut pas mise à une longue épreuve. Deux jours après, tous ses membres étaient remis dans leur état normal, et Françoise put aller de chez elle à pied jusqu'à l'église Sainte-Claire, distante de mille pas, remercier Notre-Seigneur flagellé de sa grande miséricorde.

Philippe Caron se trouvait dans les marais de Wavrin sur une barque tellement chargée qu'elle ne dépassait que d'un pouce ou deux le niveau d'eau. C'était *au trou d'enfer*, d'environ douze pieds de profondeur. Se voyant exposé à couler bas, il se recommanda à Dieu en le priant d'une voix retentissante. Sa mère accourut à ses cris et réclama aussitôt l'assistance de *Jésus flagellé* et de la glorieuse Vierge.

Sur ces entrefaites, la barque, balançant dans sa longueur, s'enfonça d'un côté, le jeune homme se tenant sur l'autre extrémité élevée en l'air. La mère en détresse,

craignant à chaque seconde de voir son fils englouti, dit avec foi : *Doux Jésus flagellé, gardez-moi mon enfant ; je ferai demain célébrer la messe à votre honneur en l'église de Sainte-Claire.*

La promesse faite, on vit arriver, chacun dans son bateau, deux hommes qui délivrèrent Caron, debout depuis un quart d'heure et plus sur la pointe de sa barque. On eût cru que la Bonté divine, aux cris de la mère, avait fixé cette barque dans les eaux comme entre deux murailles. Les témoins ont assuré plusieurs fois par serment que le pauvre jeune homme, bien loin de s'être sauvé à la nage, n'avait pas même touché l'eau.

Les mêmes témoins ont déclaré n'avoir pas compris comment il avait pu se tenir si longtemps en équilibre sur la pointe du bateau sans le faire pencher ni d'un côté ni de l'autre. Ils ont en outre déposé que la partie qui avait disparu ne pouvait atteindre que peu ou point le fond, vu la profondeur

du lieu et le peu de longueur de la barque, la pointe qui servait d'appui à Caron étant demeurée à sec au-dessus de l'eau. Et ce qui les confirmait dans la persuasion que le salut du jeune homme était dû à une protection particulière du Ciel, c'est qu'aus sitôt Caron entré dans une des chaloupes de sauvetage, la sienne, toute allégée qu'elle était, coula à fond.

Le Père Récollet qui avait procuré l'image du *Sauveur flagellé* pour l'église de Sainte-Claire, en plaça une semblable dans la chapelle des *Sœurs grises* d'Armentières¹, en juillet 1662. Des *ex-voto* décorèrent bientôt la chapelle, en signe de la reconnaissance des fidèles.

On citait surtout la guérison de Jean Dache, fils d'un *feronnier*.

Il avait 11 ans environ; ne pouvant respirer qu'à grand'peine, incapable de se tenir debout ni même assis, devenu difforme et

¹ Avant la grande révolution, il y avait un *Ecce homo* ou Dieu de pitié dans la plupart des églises paroissiales de Lille.

raide comme du bois, perdant du sang en abondance, il avait été traité par divers docteurs d'Armentières, de Lille, d'Ypres et de Cambrai, et tous avaient déclaré le mal incurable. Alors le père fit porter son fils chez les Minimes de Lille, les priant de l'exorciser. Mais les religieux s'y refusèrent, motivant leur refus sur ce que l'infirmité était après tout purement naturelle. Toutefois l'infirmes était depuis deux ans et plus en ce douloureux état, lorsqu'il entendit parler de l'image du *Sauveur flagellé*; il voulut se faire porter près d'elle; et comme on l'habillait, il sentit déjà ses jambes se délier: alors il demanda un bâton, et prenant le bras de sa mère, il alla à pied à la chapelle des Sœurs, où il promit une neuvaine. Au même instant il sentit tous ses membres reprendre leur place naturelle. Il rentra au logis, appuyé seulement sur son bâton, et, le dernier jour de la neuvaine, étant complètement guéri, il retourna chez son père sans appui aucun et se mit à tra-

vailler des mains avec la plus grande facilité.

Une dame, Marie Cuvelier, épouse de Thomas Bocquillon, sergent de la baronnie de Wavrin, souffrait d'une violente angine, avec une inflammation si grande qu'elle pouvait à peine respirer; il y avait sept ou huit jours qu'elle était en cet état, quand elle fut prise d'un vomissement de sang extraordinaire. Elle fit une promesse à *Jésus flagellé*, et à l'instant elle fut entièrement guérie.

Au même village, Philippe Salmon, affligé depuis sept ans d'une rupture qui avait résisté à tous les traitements, fit trois neuvaines consécutives devant l'image de *Jésus flagellé*, exposée dans la chapelle de l'hôpital de Wavrin, et à la fin de la dernière il se trouva complètement guéri.

Ce ne sont là qu'une partie des grâces que *Jésus flagellé* a opérées dans la ville et châtellenie de Lille depuis que son

image a été exposée dans la pauvre église de Sainte-Claire.

Elles sont signalées dans un livre intitulé : *Merveilles de Jésus flagellé*.

MM. Gilles de Brabant et Gilles Plessera, chanoines de la cathédrale de Tournay, avaient, le dernier jour de février 1664, *pour la plus grande gloire de Dieu et l'accroissement de la piété des fidèles envers le mystère de la flagellation*, approuvé la publication de ce livre. Il avait préalablement été lu en présence du révérendissime Evêque, en son vicariat, deux fois assemblé pour ce sujet.

Les guérisons de Laurent Wiccart, Françoise Carlier et Jean Dache y sont désignées comme ayant eu lieu sans remède naturel.

Le salut de Philippe Caron y est attribué à une protection spéciale.

Jean Walloppe, Jeanne Le Blan, Marie Cuvelier, Philippe Salmon, y sont indiqués comme ayant été l'objet de faveurs sin-

gulières de la part de la divine miséricorde.

Louis XIV et son auguste épouse Marie-Thérèse étant venus à Lille, la reine visita les *Pauvres Claires*. A l'arrivée, un écuyer dit à l'abbesse : « Nous vous donnons la reine en garde. » Les hommes restant à la porte, Marie-Thérèse entra au chapitre, soutenue par l'abbesse Hélène de la Croix, née Tahon, et la mère-vicaire, puis se rendit à l'église, où on chanta le *Te Deum*. C'était un vendredi 18 mars 1678. Après les complies et les litanies de *Jésus flagellé*, on donna la bénédiction du saint Sacrement.

Rentrée au chapitre, Sa Majesté s'enquit avec bienveillance de l'origine de la maison, de la règle et des usages de la communauté. En se retirant, elle laissa parmi les religieuses cette persuasion, que *la France avait la plus sainte reine qui fût sur la terre*. Elle avait promis de revenir

le vendredi suivant pour assister à l'office de *Jésus flagellé* ; mais elle en fut empêchée , devant accompagner ce jour-là le roi à Ypres. Toutefois , avant de quitter Lille , elle envoya aux *Pauvres Claires* un gracieux souvenir de sa visite.

La dévotion à *Jésus flagellé*, qui, comme nous l'avons dit, avait pris naissance sous l'abbesse Jeanne Blondeau, se développa sous la direction des deux abbesses suivantes, Jacqueline Regnart et Jeanne-Séraphine de Coupigny. Celle-ci entra en charge le 30 avril 1668. Elle avait fait tout au monde pour décliner le fardeau de la supériorité. Cette fervente religieuse, si faible qu'elle fût de complexion, passait cinq ou six heures consécutives devant le saint Sacrement. Simple sœur, elle faisait sa semaine à la cuisine. Un jour qu'elle écurait une grande marmite de fer, comme une de ses consœurs lui disait : *J'ai pitié de ces petits bras qui n'ont jamais rien*

fait et ne sont nullement accoutumés au travail ; elle repartit : Ils ont été d'autant plus paresseux, et il faut d'autant les punir de leur paresse. Elle annonça le jour précis de sa mort. L'infirmerie où elle s'était éteinte exhala pendant quelque temps une odeur délicieuse. Après la mère de Coupigny le couvent eut pour abbesse la sœur Hélène Tahon, à laquelle succéda la sœur Jeanne Becquet, qui rédigea les annales du couvent.

La dévotion à *Jésus flagellé* continua jusqu'à la révolution d'être populaire à Lille. Elle se maintenait par les grâces de tout genre qui en étaient le fruit. L'histoire a conservé le nom de l'épouse d'un échevin de la ville, qui après avoir pleuré ses quatre premiers enfants, morts sans baptême, avait promis à *Jésus flagellé* que, si devenant mère, son enfant pouvait être baptisé, elle ferait célébrer chez les *Pauvres Claires* une messe solennelle.

Neuf mois après, elle mettait au monde une fille bien constituée, et quand cette enfant eut trois mois, la mère et aussi le père, qui s'était également lié par vœu, consacraient, un cierge à la main, leur chère fille à *Jésus flagellé*.

Ce couvent des *Pauvres Claires*, célèbre par la dévotion à *Jésus flagellé*, n'était d'abord qu'une simple communauté de *Sœurs grises*, du tiers-ordre de Saint-François d'Assise, fondée en 1453 par Isabelle de Portugal, épouse de Philippe-le-Bon, duchesse de Bourgogne. Isabelle affectionnait beaucoup ces religieuses infirmières, vouée qu'elle était elle-même au soin des malades, jusqu'à panser les plaies les plus hideuses et les plus infectes. Le négociateur de la fondation avait été Jean de Luxembourg¹, sire d'Haubourdin, chambellan de Philippe-le-Bon.

¹ Le même Jean de Luxembourg, commandant militaire de Lille, fonda avec son épouse l'hôpital d'Haubourdin.

Mais bientôt les *Sœurs grises* avaient aspiré à une vie plus parfaite, et résolu de faire transformer leur communauté en un cloître de *Pauvres Claires*. De son côté, une autre duchesse de Bourgogne, Marguerite d'Yorck, belle-fille d'Isabelle, obéissant à cette vertu secrète qui attirait dans la famille de sainte Claire et de sainte Colette les princesses et les reines, avait à cœur le développement de cet ordre séraphique. On obtint une bulle d'Innocent VIII, en date du 20 avril 1490, qui autorisait les *Sœurs grises* de Lille à s'astreindre à la clôture perpétuelle, conformément à la règle primitive de Sainte-Claire et à l'instar du couvent de l'*Ave Maria* de Paris.

Une autre bulle du 10 mai 1490, adressée au prévôt et au doyen de Saint-Pierre de Lille, était destinée à la duchesse. Cette bulle autorisait l'érection à Lille d'un monastère de religieuses de l'ordre de Sainte-Claire et de la réforme de Sainte-Colette, avec la dignité abbatiale.

Le 25 juillet 1490, M. Adrien de Poitiers, protonotaire apostolique et prévôt de Saint-Pierre de Lille, procédait à l'exécution de ces deux bulles.

Dans les deux derniers siècles le couvent de Lille portait également nom de l'*Ave Maria*. Le monastère de Lille, pour se former à la discipline de l'ordre, obtint pour un temps la présence de cinq religieuses de la maison de l'*Ave Maria* de Paris, parmi lesquelles les sœurs Antoinette de Machely et Etienne de Saillans, fille de Guillaume de Saillans chancelier de Flandre. Le couvent de Paris passait pour remonter jusqu'à saint Louis roi de France.

Disons, en passant, que quand on célébra dans l'ordre de Saint-François d'Assise la béatification des martyrs de Gorcum, les *Pauvres Claires* de Lille obtinrent des reliques considérables de ces bienheureux. Ces reliques furent visitées

par le prévôt et le doyen de la collégiale de Saint-Pierre en 1676.

Le monastère avait son entrée principale dans la rue des Malades; il avait aussi une porte dans la rue du Molinel. La première était surmontée de trois niches, ornées des images de Notre-Seigneur, de saint François d'Assise et de sainte Claire.

Peu avant la révolution les *Pauvres Claires* reçurent plusieurs fois la visite de Mgr le prince de Salm-Salm, le dernier des évêques de Tournay qui ait eu juridiction sur Lille. C'était un grand seigneur et en même temps un grand évêque. Malgré son immense fortune patrimoniale, il sut toujours être pauvre, tant il avait besoin de donner.

A l'époque de la suppression des *Pauvres Claires*, qui avaient subsisté pendant trois siècles (de 1490 à 1792), ferventes et profondément estimées, le couvent comp-

taît 48 membres. Le 17 juin 1796, la maison fut vendue 35,800 livres. La loi du 16 août 1792 assurait, sans condition, une pension aux religieuses expulsées. Mais en 1793, par un nouveau décret, le gouvernement faussa sa parole : il assujettit à un serment réprouvé par la religion celles qui voudraient jouir de la pension de l'Etat.

On croit que la dernière des survivantes des Pauvres Claires de Lille fut Marie-Joseph Heddebaut, décédée en 1846 dans la paroisse Saint-Maurice, tout près de son ancien couvent. La chapelle n'a été démolie qu'en 1848. C'était une des plus anciennes de la ville. On y voyait au XVIII^e siècle une inscription tumulaire, ainsi conçue :

« *Sépulcre* de M^{me} Barbe de Croix,
» veuve du sieur Yves de Robespierre
» (*Robert Spierre*, d'après l'armorial de
» Flandre), vivant receveur de la pro-
» priété d'Épinoy, décédée le 25 octobre

» (1729), laquelle a fondé un obit annuel
» à perpétuité... une messe de *requiem*
» tous les lundis... tant pour le repos de
» son âme, celle de son mari, que des
» parents d'icelle... »

Entre les bienfaiteurs des *Pauvres Claires*, citons avant tous Don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, qui, envoyé par Philippe II, dans les Pays-Bas insurgés, défit les rebelles dans la plaine de Gembloux; les archiducs Albert et Isabelle; le prince Joseph-Clément de Bavière, évêque de Liège, plus tard archevêque de Cologne, sacré à Lille, par Fénelon, dans la collégiale de Saint-Pierre. A chacun des ordres sacrés qu'il reçut, il envoya au couvent d'abondantes aumônes. Ce fut l'exemple de mademoiselle Marie Imbert de la Phalecque, se consacrant à Dieu chez les Dominicaines de l'Abbiette, qui le détermina à s'engager lui-même irrévocablement au Seigneur par le sous-diaconat.

Nous ajouterons parmi les familles de Lille, les Imbert, les du Bosquiel, les de Rouvroy, les de Flandre, les d'Annappes, les de Fourmestraux, les de Frennes, les de Beaurepaire, les Waresquiel, les Le Vasseur de la Bouthillerie, les Fruict, les de Vendeville, les Vanaker, les Cuvillon, les Blondeau.

Parmi les ecclésiastiques, nous trouvons Don Carpentier, abbé de Loos; MM. Lefebvre et Dubus, chanoines de Saint-Pierre; de Flandre, chanoine d'Arras; Dupont, curé de Saint-Etienne; et Rohart curé de Frélinghien.

On citait aussi, comme bienfaitrice, M^{me} Triest, abbesse de Marquette.

En remontant plus haut et du temps des *Sœurs grises* du tiers ordre de Saint-François d'Assise le stigmatisé, le comte de Flandre, Philippe-le-Bon, avait donné la verrière principale de la chapelle; sa veuve, Isabelle de Portugal, avait laissé des fonds pour la réparation du couvent.

Parmi les autres bienfaiteurs, nous ne pouvons oublier, outre Marguerite d'Yorck la fondatrice, Bauduin, seigneur de Molembais, gouverneur de Lille; Jean de LeCambe, dit Ganthois, bourgeois et mayeur de Lille, fils du fondateur de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, encore aujourd'hui appelé *Ganthois*.

Pourquoi n'indiquerions-nous pas le roi Henri VIII, de passage à Lille en 1513, avant le malheureux schisme de l'Angleterre, occasionné par son scandaleux libertinage?

Ajoutons Philippe d'Autriche, dit le Beau, roi d'Espagne et comte de Flandre, né à Bruges; Marguerite d'Autriche, la duchesse d'Alençon, le prince d'Anthoing, la princesse de Chimay, M^{me} de Saillans, mère de la première abbesse, M. de Berghes, M. de Molembais fils, M^{me} de Lomme, M^{me} de Wavrin, M^{me} de Richebourg, M^{me} de Gondécourt, M^{me} de Morbecque, M. Bernard, chanoine de Saint-Pierre.

Plus tard le couvent reçut d'abondants secours de MM. de Beaufort et de Beaufremez; de M. Masurel, bourgeois de Lille; de MM. Boulogne, Claude Le Roy, Robert de Roubaix et Bauvin, chanoines de Saint-Pierre; de M. Leveede, curé de Saint-Maurice, de M. Firmin Agache; enfin d'une simple ouvrière, la veuve Degouy, qui par le travail de ses mains fut en mesure d'offrir à la chapelle un encensoir et des burettes d'argent.

Une confrérie de *Jésus flagellé* fut érigée en l'église des *Pauvres Claires* le 7 mars 1665.

Les règles de la confrérie du Sauveur flagellé contenaient huit articles :

1° Se confesser et communier le jour de l'entrée dans la confrérie, pour gagner l'indulgence plénière.

2° Demander à Dieu dès ce jour la dévotion au mystère de la flagellation.

3° Avoir chez soi une image de Jésus

flagellé, devant laquelle on devait réciter chaque jour les litanies de la Passion; et porter sur soi la médaille de la flagellation.

4° Entendre, autant que possible, la messe tous les jours, et assister aux litanies de la Passion (approuvées par Mgr l'évêque de Tournay); elles se chantaient tous les vendredis en l'église de Sainte-Claire.

5° La fête principale était fixée au dimanche après l'Exaltation de la sainte Croix.

6° Les confrères malades et trépassés étaient recommandés les dimanches et fêtes par le prédicateur des *Pauvres Claires*.

7° Le lundi après la fête principale de la confrérie, on chantait en l'église de Sainte-Claire un *anniversaire* pour le repos des âmes des confrères trépassés.

8° Ces règles étaient déclarées ne point obliger sous peine de péché.

Voici le tableau des indulgences con-

cédées à la dite confrérie par N. S. P. le Pape Alexandre VII, le 24 juillet 1664.

1^o Plénière, le jour de l'entrée.

2^o Plénière, à la mort.

3^o Plénière, le dimanche après l'Exaltation de la sainte Croix.

Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines : le jour de l'Épiphanie, jour où l'Image de Jésus flagellé avait commencé d'être exposée en l'église de Sainte-Claire; le dimanche après le premier vendredi de mars, jour de l'érection de la confrérie; le troisième dimanche après Pâques, jour de la dédicace de l'église de Sainte-Claire; le 25 juillet, fête de saint Jacques le Majeur, jour où les Sœurs grises avaient fait vœu de passer du tiers-ordre de Saint-François à la règle de Sainte-Claire; enfin soixante jours d'indulgence pour diverses œuvres spirituelles et corporelles de miséricordes.

APPROBATIONS.

Ces Règles avec les Indulgences de la confrérie du Sauveur flagellé n'ont rien contre la foi ou les bonnes mœurs; au contraire, elles contiennent comme une rosée précieuse du sang de Jésus flagellé, bien propre à pénétrer et à rendre féconds en bonnes œuvres les cœurs des confrères et de tous les fidèles qui les liront avec tant soit peu de compassion.

Donné à Tournay, le 28 novembre 1664.

E. PLESSEREA,

Chanoine de Tournay et censeur des livres.

Je ne puis qu'approuver avec toutes sortes de raisons et recommander très-instamment cette sainte confrérie, pour qu'elle soit fréquentée et observée en toutes ses règles, afin qu'on en recueille les fruits, qui sont les mérites de la Passion de Notre-Sauveur, et les indulgences concédées par le Souverain-Pontife.

Fait à Lille, le 8 décembre 1664.

NICOLAS LAMBERT,

Curé de Saint-Maurice, doyen de chrétienté et censeur des livres.

LITANIES

· QUI SE RÉCITAIENT DEVANT L'IMAGE MIRACULEUSE DU SAUVEUR FLAGELLÉ

O vous qui passez par le chemin de
la vie présente, considérez et voyez s'il
y a douleur semblable à la mienne.

LAMENT. I.

Seigneur, ayez de nous pitié.

Jésus-Christ, ayez de nous pitié.

Seigneur, ayez de nous pitié.

Dieu le Père qui êtes aux cieux, faites-nous miséricorde.

Jésus-Christ, Fils du Père éternel, Rédempteur du monde,
vrai Dieu, faites-nous....

Saint-Esprit, qui êtes Dieu, faites...

Sainte Trinité, un seul Dieu, faites....

Jésus, de la Vierge né, ayez de nous pitié.

Jésus, d'Hérode persécuté,

Jésus, dans le désert tenté,

Jésus, qui de vos apôtres les pieds avez lavé,

Jésus, qui trente deniers vendu avez été,

Jésus, qui au jardin trois fois avez prié,

Jésus, qui sang et eau en agonie avez sué,

Jésus, de Judas baisé,

Jésus, des Juifs pris, lié et garotté,

Jésus, des disciples abandonné,

Jésus, à Anne et Calphe présenté,

Jésus, d'un valet souffleté, ayez de nous pitié.
Jésus, faussement accusé,
Jésus, trois fois par Pierre renié,
Jésus, à Pilate livré,
Jésus, par Hérode, comme fou, de robe blanche accoutré,
Jésus, à Barabbas postposé,
Jésus, nu à la colonne lié,
Jésus, de verges fouetté,
Jésus, de pourpre habillé,
Jésus, d'épines couronné,
Jésus, qui un roseau pour sceptre avez porté,
Jésus, d'affreux crachats souillé,
Jésus, contre qui on criait : *crucifige*,
Jésus, à la mort condamné,
Jésus, d'une pesante croix chargé,
Jésus, sur le Calvaire dépouillé,
Jésus, entre deux larrons crucifié,
Jésus, des passants blasphémé,
Jésus, de fiel et vinaigre abreuvé,
Jésus, d'une lance percé,
Jésus, de la croix déposé,
Jésus, dans le sépulcre enserré,
Jésus, au troisième jour ressuscité,
Jésus, qui tant de miracles opérerez, ayez de nous pitié.
Soyez-nous propice, Jésus.
Pardonnez-nous, Jésus.
De tous maux corporels et spirituels, délivrez-nous, Jésus.
De la mort éternelle, délivrez-nous...
Par vos sueurs sanglantes,
Par votre captivité, liens et fouets,
Par votre couronne d'épines,

Par votre croix et passion, délivrez-nous, Jésus.

Par votre sang précieux,

Par votre mort, sépulture et résurrection,

Au jour du jugement,

Nous, grands pécheurs, nous vous prions, Jésus, exaucez-nous.

Qu'il vous plaise nous exciter à la pénitence, nous vous prions

Qu'il vous plaise laver nos âmes en votre sang, nous...

Qu'il vous plaise nous cacher dans vos plaies, nous...

Qu'il vous plaise nous faire ressentir les effets de votre sang répandu, nous....

Qu'il vous plaise augmenter toujours notre dévotion envers votre passion, nous....

O bon Jésus, écoutez-nous.

O bon Jésus, exaucez-nous.

ÿ. Nous vous adorons, Jésus flagellé pour nous.

â. Par votre sang et passion, sauvez-nous.

ORAISON.

O bon Jésus, objet de ma compassion, me voici prosterné aux pieds de votre image miraculeuse, adorant votre sang précieux, trésor de grâce, gage inestimable de notre rédemption, où tant d'aveugles, sourds, infirmes et malades savent trouver une soudaine et parfaite guérison. Et moi aussi je suis affligé de plusieurs maladies, naturellement incurables; atteint, blessé et languissant de diverses plaies dans toutes les puissances de mon âme, remplie de souillures, je sais que le misérable péché en est la cause unique. Aussi je le déteste de tout mon cœur, non plus par crainte de mort et de damnation

(hélas! je ne mérite que trop la rigueur de vos jugements!), mais parce qu'il offense votre divine Majesté, que je veux dorénavant aimer par-dessus toute chose. Assistez, ô doux Jésus flagellé, cette mienne volonté; lavez d'une goutte de votre sang la fange de mes péchés; délivrez-moi de la loi de la sensualité, et faites, ô Jésus, objet de ma compassion, que je vous aime dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'opuscule dont nous avons extrait les faits qui précèdent se terminait par ces deux chronogrammes :

DILeCte IesV, nostri, quæso, Miserere. = 1669.

(Bon Jésus, je vous en prie, ayez pitié de nous.)

Autrement :

ple IesV fLagell.Late DeVs, Miserere nobis. = 1669.

(Bon Jésus flagellé, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.)

Était signé : C. CRESKEL, curé de Wavrin.

Nous croyons qu'on lira avec intérêt quelques détails sur l'Image de *Jésus flagellé*, honorée à Gembloux, et devenue

l'occasion de la même dévotion chez les *Pauvres Claires* de Lille.

Il y avait à Gembloux, entre Namur et Nivelles, une abbaye de Saint-Benoît, immédiatement soumise au Saint-Siège. Elle avait été fondée au x^e siècle par saint Guibert. Une image en bois de *Jésus flagellé*, très-émouvante¹, presque de grandeur naturelle, était vénérée dans une grotte obscure de l'abbaye. Le 8 mars de l'année 1653, elle est transportée dans l'église sur l'ordre de l'abbé Hubert de Suetendael,

¹ C'est surtout à partir du xv^e siècle que se développa la dévotion à Jésus souffrant et à Notre-Dame des douleurs. Beaucoup de statues y ayant trait furent détruites par les iconoclastes du protestantisme, mais un grand nombre furent ensuite rétablies. Cependant beaucoup disparurent encore au déclin du siècle passé et en celui-ci, sous l'influence d'architectes peu chrétiens, pour qui une église nue est le comble de la perfection artistique, tandis que le concile de Trente loue et encourage le culte des images saintes; mais il n'est sorte de prétexte que le démon n'invente pour les faire disparaître de nos temples, de nos rues, de nos écoles, de nos demeures, sachant combien la vue de ces représentations pieuses est propre à inspirer à tous de salutaires pensées.

qui tenait à la mieux faire honorer. Mais voici qu'en présence de quatre religieux, elle donne un liquide rouge qui semblait être du sang. L'un des religieux mit la main sur la plaie du cou, la main est humectée et rougie ; appliquée sur un corporal plié, le corporal est taché et traversé jusqu'à l'intérieur. L'abbé défendit de divulguer le fait avant que tous les religieux se fussent confessés et eussent communié. Mais la défense fut mal observée, et le prodige s'ébruita. Un étranger venu à Gembloux s'en moqua à table ; aussitôt le sang lui sortit en abondance des deux narines ; la même chose arriva à un prêtre qui doutait. Bientôt, une nommée Catherine Warrier, âgée de trente ans, aveugle, invoquant *Jésus flagellé*, recouvra la vue. Cette guérison, examinée par les docteurs de Louvain, fut déclarée miraculeuse, et elle augmenta beaucoup la dévotion. Des miracles innombrables suivirent, et aussi des conversions. Alors s'établit le pèleri-

nage de Gembloux ; les *ex-voto* abondaient. On ne parlait que d'aveugles rendus à la lumière , de boiteux redressés , d'agonisants remis en santé , d'enfants mort-nés ressuscités. Le récit en fut approuvé par l'évêque de Namur et par les docteurs de l'université de Louvain. L'abrégé de ce récit fut imprimé à Lille dans l'année 1662 , puis reproduit à Douai , avec approbation de M. de Ralaing , docteur en théologie , chanoine et doyen de la collégiale de Saint-Pierre en la même ville. Cette publication avait été faite par suite de la guérison extraordinaire d'un habitant de Lille très-consideré , qui avait recouvré la santé à Douai , après avoir invoqué avec foi *Jésus flagellé*. En reconnaissance , il voulut propager sur les lieux la dévotion au mystère de la Flagellation. D'où il advint qu'on plaça une image de *Jésus flagellé* dans l'église des Minimes de Douai.

Le 6 août 1678 , la ville de Gembloux

devint la proie des flammes; l'abbaye fut réduite en cendres, avec l'église et tout ce qu'elle contenait d'ornements. La statue de *Jésus flagellé* fut seule retrouvée intacte.

Les *Filles de l'Enfant - Jésus* de Rome ont dans leur église une statue miraculeuse de *Jésus flagellé*. Elles en distribuent des copies en gravures de grand format. Leur couvent est situé dans le voisinage de Sainte-Praxède, où se conserve la colonne de la Flagellation.

« La flagellation du Seigneur, dit le P. Ventura dans une de ses conférences sur la Passion, est un grand mystère. Jésus lui-même en a associé le souvenir au mystère de l'Eucharistie. En disant ces mots : *Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera bientôt brisé pour vous*, qu'a voulu nous apprendre le Seigneur, si ce n'est qu'en communiant nous devons penser au cruel traitement qu'il a enduré pour nous ?

« David nous dit que lorsque le Seigneur fut traîné à la colonne, il se plaça de lui-même. Isaïe ajoute qu'il présenta aux fouets son corps immaculé avec le même amour qu'il avait offert son visage aux soufflets. Job ajoute qu'alors les spectateurs grincèrent des dents, dardant contre lui des regards féroces, s'élançant sur lui comme des bêtes sauvages se précipitent sur un agneau, semblant à chaque nouveau coup grandir de plus en plus jusqu'à la taille de géants.

« Aux premiers coups, le corps délicat du Sauveur parut sillonné de meurtrissures dans tous les sens, et devint tout enflé par les contusions, les coups tombant sans mesure sur la tête et les épaules, sur les bras et les jambes, sur les flancs et la poitrine.

« Aussi la peau se déchire, un sang livide jaillit des blessures, les chairs sont découvertes jusqu'au vif, et des pieds à la tête le corps de Jésus n'est qu'une horrible plaie.

« Les verges dont on se servit étaient de fer. La terre autour de la victime était couverte des lambeaux de sa peau et de sa chair divine. Il ne reste plus de place pour frapper, et on frappe encore; on fait de nouvelles plaies sur les plaies déjà formées, on creuse sur des blessures d'autres blessures plus profondes et plus larges; tous les muscles sont rompus, toutes les veines brisées, toutes les chairs déchirées, tous les os même peuvent être comptés.

« La flagellation du Sauveur a été aussi utile pour nous que cruelle et ignominieuse pour le divin Jésus. Isaïe nous montre, sous les mains sacrilèges des soldats, la main compatissante de Dieu qui frappe le corps de son Fils bien-aimé. Il le frappe, parce qu'il le voit chargé de malédiction, comme d'un vêtement, par suite des crimes du monde; Il en fait l'homme de douleurs, parce que ce Fils s'est fait volontairement l'homme du péché. Mais les meurtrissures qu'il reçoit nous guérissent; le sang qu'il

verse pour nous nous purifie; les tortures qu'il souffre pour notre amour nous réconcilient avec Dieu.

« Que serions-nous devenus sans ce tourment du Fils de Dieu? car nos plaies étaient si corrompues et si gangrenées qu'elles ne pouvaient être guéries que par le baume précieux découlant de toutes les plaies du corps adorable de Jésus-Christ.

« Car la chair de Jésus-Christ est pure et sans tache; elle est entièrement soumise à l'esprit; elle est comblée des grâces de l'Esprit-Saint; elle est sainte, elle est sanctifiante, et par son union substantielle avec le Verbe de Dieu, elle est divine.

« Véritable sanctuaire de la Divinité sur la terre, elle méritait des adorations et des hommages, et non des fouets et des châtimens. Mais pour nous, notre chair est une chair de péché; elle est impure, désordonnée et rebelle à l'esprit; corrompue, elle est la source de toute corruption; d'elle en effet dérivent toutes les œuvres que saint

Paul nomme charnelles ; on ne songe qu'à lui épargner la peine, lui procurer la jouissance , l'orner, la nourrir dans les délices, la mollesse et le luxe : de là des vices, des excès sans nombre qui outragent Dieu ; aussi, dit David, une multitude de coups sont dus à la chair de l'homme pécheur.

« Qu'a fait le Rédempteur pour offrir à Dieu une juste satisfaction ? Il a pris notre place, il s'est laissé flagellé par les ministres de Satan, parce que nous avons mérité d'être flagellés éternellement par les démons.

« Mais cette flagellation du Sauveur n'a pas été seulement une expiation, elle a été un remède. C'est parce qu'une chair divine a été déchirée comme une chair de péché, que nous pouvons par la grâce dompter la nôtre et la changer en une chair virginale, sainte et divine. Ainsi l'esprit de chasteté, de virginité, de pureté, qui, à la stupéfaction des païens voluptueux, devint si ordinaire dans tous les âges et toutes les condi-

tions, dès que le christianisme fut établi parmi eux, cet esprit, qui est toujours l'apanage des fidèles catholiques, est le fruit de flagellation de l'Agneau de Dieu.

« Du corps meurtri, des plaies sanglantes du Sauveur, sortent de bien importantes instructions. Dans leur langage muet, dit saint Augustin, elles nous apprennent cette vérité capitale : Dieu le Père, qui n'a pas exempté de la flagellation son Fils unique et consubstantiel, n'exemptera pas ses fils adoptifs de la loi de la discipline ; et si le Fils de Dieu, tout innocent qu'il est, n'est pas sans douleurs, nul ne peut devenir enfant de Dieu sans subir les fléaux de sa justice, puisque tous nous avons beaucoup péché.

« D'ailleurs l'Évangile le dit clairement :
« *Celui qui est idolâtre de sa chair, l'épargnant, la flattant, la caressant ici-bas, lui veut du mal et la hait en réalité, puisqu'il la prépare à d'éternelles douleurs dans la vie future ; et au contraire celui*

qui mortifie, qui châtie sa propre chair en ce monde, *l'aime vraiment*, vu qu'il la retrouvera dans l'autre vie jouissant et ayant droit de jouir toujours des plus pures délices. »

« Ne nous y trompons pas. On n'entre dans le ciel qu'à la condition de porter le vêtement divin qui nous fait ressembler au Fils de Dieu, flagellé pour l'homme. Cette ressemblance forme les armoiries des prédestinés; c'est le cachet des élus. Quant aux âmes qui sortent de corps traités délicatement, vêtus mollement et ménagés jusqu'au point de n'avoir jamais senti une piqûre de la mortification, comment ces âmes seraient-elles admises dans la société des saints qui ont généreusement conquis le ciel par l'immolation de leur corps? Ainsi donc il est de notre plus cher intérêt de ne pas fuir la mortification corporelle. Comprendons bien qu'elle est la maîtresse de l'humilité, l'aide de la prière, la gardienne de la pudeur, la preuve de la con-

trition, la préparation au repentir et au pardon, la livrée du divin Rédempteur, le chiffre mystérieux des élus et l'échelle du salut. Par la pratique de la pénitence, portons imprimées sur notre chair quelques marques des plaies du Sauveur Jésus, et rappelons-nous souvent que si nous souffrons avec Lui, nous règnerons éternellement avec Lui ».

FIN